



PLAUDREN

LES RÉFLEXES À ADOPTER

Les gestes barrières à adopter



Lavez-vous très **régulièrement** les mains



Utilisez un mouchoir à usage **unique** et jetez-le

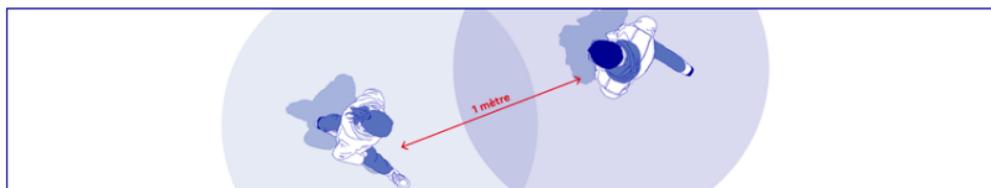


Toussez ou éternuez dans **votre coude** ou dans **un mouchoir**



Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades

La distance sociale préconisée



FERMETURE de la Mairie les samedis 2 et 9 mai 2020

Mairie – Réouverture au public le 11 mai 2020 (sous réserves d'évolutions éventuelles et conformément aux directives gouvernementales et préfectorales)

- > **1 personne à la fois** en mairie
- > Prise de rendez-vous en amont et obligatoire pour les dossiers d'urbanisme

Les horaires vous seront communiqués ultérieurement.

Pour les autres services nous attendons plus d'informations de la Préfecture.



RESTEZ CHEZ VOUS,
POUR VOUS PROTÉGER
ET PROTÉGER LES AUTRES.

CORONAVIRUS - COVID19

**“ À partir du 11 mai,
le succès ne reposera pas
sur la seule autorité de l'État
mais sur le civisme
des Français. ”**

Edouard Philippe
Premier Ministre
28 avril 2020



ETAT CIVIL

Naissances

CROUZET Hayden	Le Petit Kermarec	le 1 ^{er} avril 2020
BRAUD Tymothé	28 rue des Rah Koëd	le 4 avril 2020
LOUIS LE MAIGRE Izïa	Saint-Bily	le 20 avril 2020



RECENSEMENT CITOYEN

- **QUAND?** Dans les 3 mois suivants vos 16 ans.
- Actuellement sont concernés les jeunes nés en **mars et avril 2004**.
- **COMMENT?** En se rendant à la mairie, muni de votre carte d'identité et du livret de famille des parents.
- **POURQUOI?** Une fois recensé, une attestation de recensement, obligatoire pour se présenter aux examens, vous est remise. Cette démarche permet également votre inscription sur les listes électorales et déclenche votre convocation à votre Journée Défense et Citoyenneté (JDC).



COMMÉMORATION DU 8 MAI 1945

Compte-tenu de la situation exceptionnelle liée à l'état d'urgence sanitaire et aux mesures de confinement, les cérémonies du 8 mai 2020 se dérouleront selon les modalités suivantes :



- > Les maires, accompagnés éventuellement d'un adjoint et d'autres élus, pourront procéder au dépôt d'une gerbe, dans les lieux où la cérémonie se tient habituellement.
- > Le nombre de personnes présentes ne pourra excéder 5 personnes, en priorité les élus, et les mesures de distanciation devront être respectées
- > **Il n'y aura pas de public ; en revanche, la population est invitée à s'associer à la commémoration en pavoisant les balcons et/ou les fenêtres**

DOMICILE PARTAGÉ - RÉSIDENCE « LANN FEUTAN »

Le samedi 25 avril, la Résidence Lann Feutan a ouvert à nouveau ses portes aux familles pour le plus grand plaisir des uns et des autres, mais dans le respect de toutes les consignes relatives aux gestes barrières. Et même plus, Carine la directrice de la Résidence souhaitait pouvoir équiper le lieu d'accueil d'une protection plexiglass. Merci aux services techniques d'avoir équipé la Résidence et d'avoir testé la mise en situation.



Place disponible au domicile partagé pour personnes âgées désorientées

Une place est disponible actuellement à la Résidence "Lann Feutan". N'hésitez pas à prendre contact pour plus de renseignements au 02 97 45 84 20, lann-feutan@orange.fr ou à la mairie au 02 97 45 90 62, mairie@plaudren.fr

TRAVAUX – RUE DES DÉPORTÉS

Après quelques semaines d'arrêt, les travaux d'aménagement de la rue des Déportés se poursuivent.

Toutes les bordures sont aujourd'hui posées et l'entreprise COLAS se concentre sur la phase de finition. Après une semaine de préparation, les enrobés sur les trottoirs et les petites rues annexes ont été réalisés fin avril. Un muret maçonné en pierres sera érigé en limite du domaine public, à proximité du Chemin de Kerbauché.

La réfection de la voirie principale est programmée à partir du 12 mai pour environ 3 jours. Il s'agit d'une opération très importante qui nécessitera la fermeture complète de la rue. La chaussée sera reprise depuis le carrefour de la Route de l'Arz jusqu'aux premières bordures posées à l'entrée du bourg. La petite placette face au cabinet médical ne pouvait être laissée en l'état. Le revêtement de la voirie sera donc refait à l'identique de la rue.

Lorsque cette étape sera franchie, il restera la signalisation à mettre en place et l'aménagement des espaces verts à réaliser. Les arbres de haute tige prévus en bordure de la rue ne peuvent être mis en place à cette saison, ils seront plantés à l'automne. L'ensemble des aménagements devrait être achevé à la fin du mois de mai. Ils permettront de redonner un bon coup de jeune au quartier et les chicanes aménagées devraient contribuer à limiter la vitesse des véhicules qui rentrent dans le bourg. Ces obstacles resteront malgré tout franchissables pour permettre le passage des engins agricoles de grande largeur.



DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

Les études confiées à la Société AXIONE sont sur le point de s'achever. Les travaux d'infrastructure ont débuté fin avril et devraient se poursuivre début mai :

- > pose des armoires de distribution
- > pose de regards (chambres de tirage)

Une deuxième phase de vérification sera réalisée au cours du mois de mai : vérification des poteaux existants pour s'assurer qu'ils peuvent supporter le nouveau câble et vérification des canalisations et fourreaux existants pour s'assurer qu'ils ne sont pas bouchés ou écrasés.

À la suite de ces préparatifs, la pose de la fibre pourra débuter, cependant, compte tenu des retards accumulés pendant la période de confinement, cette phase n'est pas encore programmée.

On peut cependant espérer que les travaux puissent être réalisés avant l'été.



ANTENNE RELAIS ORANGE



Comme nous l'avions annoncé en 2019, une nouvelle antenne relais ORANGE a été implantée sur le site du stade de foot.

Cette installation a pour but d'améliorer le réseau de téléphonie mobile sur notre territoire, notamment par le biais de la 4G. Après le coulage des fondations et le raccordement des infrastructures, le pylône, de 30 m de hauteur, a été érigé mi-avril.

La mise en service initialement prévue avant l'été sera certainement repoussée en septembre 2020 à cause des difficultés liées à la période de confinement.



BRUITS - RAPPEL DES RÈGLES DE BON VOISINAGE

Le bruit est cité régulièrement en tête des nuisances les plus mal supportées par la population. Le Préfet du département du Morbihan a, par *arrêté préfectoral en date du 10 juillet 2014*, pris des mesures. Respectez votre voisinage en appliquant les horaires fixés par la préfecture.

De jour comme de nuit, aucun bruit, ne doit pas sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité de voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité.

Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils, instruments ou machines qu'ils utilisent pour leurs loisirs ou diverses activités ou par les travaux qu'ils effectuent.

A cet effet, **les travaux d'entretien, de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :**

- > **du lundi au samedi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 00**
- > **les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00**

Votre tranquillité et celle de vos voisins dépendent du respect de cette réglementation, mais aussi de la simple conscience que l'on gêne. Ne réagissez donc pas à chaque nuisance ponctuelle, mais cherchez un terrain d'entente.



RAPPEL – BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS



Le brûlage à l'air libre des déchets verts ménagers des particuliers, des professionnels et des collectivités est interdit toute l'année et dans tout le département.

Déchets verts ménagers : les éléments végétaux issus de la tonte de pelouses, de la taille de haies et d'arbustes, d'élagages et de débroussaillage issus de particuliers, entreprises et collectivités territoriales pour l'entretien de leurs jardins et parcs.

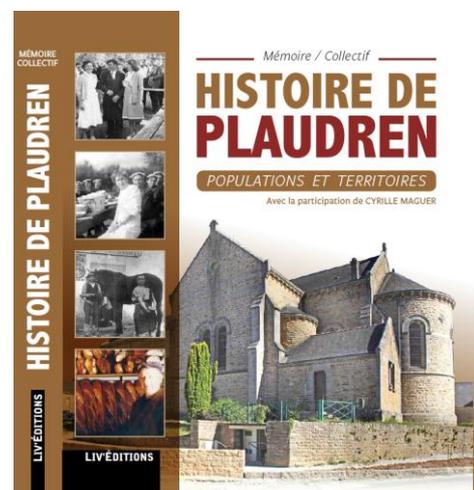
Arrêté préfectoral du 26/09/2019 réglementant l'usage du feu

EN VENTE – LE LIVRE « HISTOIRE DE PLAUDREN »

De la Préhistoire jusqu'au siècle présent, des générations d'hommes et de femmes ont peuplé, exploité, modelé le territoire de Plaudren, éprouvant successivement joies et douleurs. Cet ouvrage permettra à chacun de découvrir ou retrouver des monuments remarquables, mégalithes, manoirs, moulins, lieux de culte, des épisodes historiques marquants dont la Révolution et les Guerres mondiales, mais aussi des faits divers comme les crimes de Kerjean, des aspects banals ou exceptionnels de la vie des quartiers ou frairies, la place de la langue bretonne. Les textes et l'abondante illustration fourniront aux lecteurs une plus ample connaissance du passé de la commune et pour beaucoup le plaisir de mieux saisir leurs racines.

Éditeur : Liv'editions

Il est possible de commander un livre en appelant la mairie au 02 97 45 90 62 ou par mail mairie@plaudren.fr, il vous sera livré à domicile.



Prix – 30 €

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

L'épidémie de coronavirus (COVID 19) remet en question le concours de cette année. En conséquence, la municipalité a décidé de le reporter à l'année prochaine.

Merci de votre compréhension.



CORONAVIRUS

DÉCONFINEMENT: LE PLAN DU GOUVERNEMENT

Le 7 mai, si évolution favorable de l'épidémie → début du **déconfinement**.
Réévaluation fin mai. De **nouvelles mesures** entreront en vigueur le 2 juin.

	À partir du 11 mai 2020	Les conditions / Les conséquences
Crèches	Réouverture.	10 enfants maximum par groupe. Enfants des personnels soignants prioritaires.
Écoles maternelles et primaires, collèges.	Réouverture partielle et progressive et sur la base du volontariat des parents.	15 élèves par classe maximum. ■ 11 mai : réouverture des écoles. ■ 18 mai : 6 ^e et 5 ^e . Masques obligatoires dans les collèges.
Lycées	Pas de réouverture pour l'instant.	Une décision sera prise fin mai.
Enseignement supérieur	Pas de réouverture.	Les universités ne rouvriront qu'après l'été.
Entreprises	Réouverture autorisée.	Mesures de distanciations sociales devront être respectées. Télétravail doit être maintenu au moins 3 semaines après le 11 mai.
Bars, cafés et restaurants	Réouverture non autorisée.	Une éventuelle réouverture le 2 juin sera annoncée fin mai.
Commerces, marchés	Réouverture autorisée (sauf grands centres commerciaux).	Mesures de distanciations sociales devront être respectées. Les marchés pourront rouvrir sauf si opposition du maire.
Chômage partiel	Les mesures actuelles maintenues jusqu'au 1 ^{er} juin	
Transports en commun	RATP: 70% du trafic assuré*. 1 siège sur 2 condamné.	Port du masque obligatoire dans les bus, bus scolaires, métros, taxis et VTC.
Déplacements	Interdits au-delà de 100 km à partir du domicile.	Sauf si motif professionnel ou familial impérieux.
Sport	Interdit dans les lieux collectifs.	Mesures de distanciations sociales devront être respectées. Sports professionnels : pas de reprise de la saison 2019 - 2020.
Cinéma, grandes salles de spectacles et grands musées.	Réouverture non autorisée.	Tous les grands rassemblements > à 5 000 personnes interdits jusqu'en septembre.
Médiathèques et petits musées	Réouverture autorisée.	
Cultes	Pas de cérémonie religieuse avant le 2 juin.	
Mariages, anniversaires, réunions de famille	Limités.	Tous les rassemblements de plus de 10 personnes restent interdits.
Tests	700 000 tests virologiques par semaine.	Les personnes testées positives devront se confiner (chez elles ou à l'hôtel), leur entourage sera testé et isolé.
Masques	20 millions de masques grand public disponibles en pharmacie, dans les mairies, les supermarchés ou chez les buralistes.	
Le suivi dans les départements	À partir de jeudi, une carte des départements sera publiée quotidiennement par la direction générale de la Santé.	

*100% du trafic assuré sur les lignes 1 et 14 du métro. Sources : gouvernement, médias.

INFORMATIONS UTILES

MAIRIE

Horaires d'ouverture :
Lundi, Mardi et Vendredi
de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00
Mercredi, Jeudi et Samedi
de 9 h 00 à 12 h 00
Tél. 02 97 45 90 62
mairie@plaudren.fr

GARDERIE – ALSH – CANTINE

Tél. 02 97 45 85 70
enfance@plaudren.fr

BIBLIOTHÈQUE

Horaires d'ouverture au public :
Mercredi *de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 16 h 30*
Samedi *de 10 h 00 à 12 h 00*
Tél. 02 97 45 58 73
bibliotheque@plaudren.fr

RÉSIDENCE “Lann Feutan”

Tél. 02 97 45 84 20
lann-feutan@orange.fr

ÉCOLES

École primaire Publique (Le Sac de Billes)

Tél. 02 97 45 94 95
ec.0560348z@ac-rennes.fr

École primaire Privée (Saint-Bily)

Tél. 02 97 45 90 97
eco56.stbi.plaudren@enseignement-catholique.bzh

GENDARMERIE GRAND-CHAMP

Tél. 02 97 66 77 03 ou le 17

POMPIERS

Composer le 18

POSTE

Point poste au bar Ô Breizh Tro

MÉDECIN GÉNÉRALISTE

Cabinet Nicolas LEMONNIER
02 97 61 86 21

ASSISTANTE SOCIALE

Tél. 02 97 69 51 77

PHARMACIE

M. Alain LE DOUJET
02 97 45 95 54

CABINET INFIRMIERS

Mme DANIEL / Mme JANICKA / M. COSQUERIC / Mme
DELAUNAY
02 97 48 92 45 ou 06 07 94 99 14

DENTISTE

Cabinet Philippe RAYNAUD
Tél. 02 97 45 82 29

CABINET KINÉSITHÉRAPEUTES

Mme BROHAN/ Mme LE BRUN/ Mme LANTER/
M. TERSIGUEL/
02 97 45 91 90

R.I.P.A.M (Relais Intercommunal Parents Assistants Maternels)

Tél. GRAND-CHAMP 02 97 66 47 69
ripam@grandchamp.fr

CENTRE ANTI-POISON DE RENNES

02 99 59 22 22

CENTRE HOSPITALIER BRETAGNE ATLANTIQUE VANNES (CHBA)

02 97 01 41 41

SAMU (Urgence)

Composer le 15

ENEDIS (Dépannage)

Tél. 09 726 750 56

CORRESPONDANTS DE PRESSE

QUEST FRANCE – Mme LE BORGNE Marcelle
06 07 50 97 49 – leborgnepierre@neuf.fr
TÉLÉGRAMME – Mme CORLAY Pascale
06 41 13 33 10 – pascalecorlay@gmail.com
LA GAZETTE DU CENTRE MORBIHAN
Mme COHO Marie-Laure
marielaurecoho@aol.com

Prochaine parution du bulletin : début juin 2020

Articles en format word et photos en JPEG à envoyer à mairie@plaudren.fr avant le vendredi 21 mai, dernier délai.

Consultable sur <http://www.plaudren.fr>

Comité de rédaction : Marie LE DEIT (*adjointe administrative*), Marie-Paule BOULAIRE-DANTO (*dgs*), Patrick GAVAUD, Gérard RIO, Françoise TRIONNAIRE (*élus*).